



**Communiqué de presse**  
**Mohamed LAQHILA**  
**Député des Bouches du Rhône**

**Sur la planète Marseille on ne peut pas travailler moins et gagner plus qu'ailleurs.**

*Aix-en-Provence, jeudi 20 avril 2023*

***Suite à l'article du mardi 18 avril 2023, du journal La Provence, au sujet du rejet de l'accord métropolitain sur le temps de travail des éboueurs, le député Mohamed LAQHILA, plaide pour une nouvelle « méthode ».***

Le tribunal a annulé l'accord métropolitain du 16 décembre 2021, obtenu par la pression insupportable d'une ville devenant insalubre après 80 jours de grève des ripeurs et chauffeurs pour conserver le privilège d'un temps désormais révolu, du « fini, parti » propre au territoire !

Cet accord qui bafouait les principes d'égalité de traitement des salariés par branches, a année après année été dénoncé par la Chambre régionale des Comptes elle-même et par des citoyens las devant le triste constat de saleté ...- sujet de mécontentement permanent aujourd'hui encore !

A l'heure où nous devons mettre sur la table les problèmes de pénibilités, nous devons, comme pour les régimes ou avantages spéciaux hérités d'une autre époque, tourner ces pages sans céder à la violence quel que soit le niveau de nuisance potentiel.

L'action syndicale doit se faire dans le respect du service public qu'elle incarne et ne peut s'apparenter à des pratiques de maître chanteur.

En France la durée de travail est fixée à 35h pour un niveau de salaire uniforme par branche. Vouloir travailler moins pour le même salaire, ou être payé plus que n'importe quel Français pour les mêmes heures, sous prétexte que l'on peut « pourrir la vie » à toute une ville n'est pas tolérable et reste injuste et injustifiable.

Le débat sur les retraites a fait remonter le sujet du sens et de la qualité du travail tout le long des carrières professionnelles. Attelons-nous à appliquer des solutions d'améliorations des conditions de travail, admises et voulues par tous plutôt que d'accepter des « dérogations » qui ne sont que des dictats locaux, exigés et contraints par une minorité non représentative.

**Mohamed LAQHILA**  
**Député des Bouches du Rhône**